



**Commune de Belmont-sur-Lausanne
Municipalité**

**COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 8 septembre 2020**

Nathalie Greiner

Administration générale – Ressources humaines

Communication - Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police)
– Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) **–Vignes**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le grand plaisir de vous saluer, au nom de la Municipalité et d'ouvrir cette première séance du Conseil communal « post élection » avec un collègue municipal qui compte un nouveau municipal et une nouvelle syndique ! Je dois excuser notre collègue, Philippe Michelet, actuellement en vacances (bien méritées !), ces dernières ayant été planifiées en début d'année, soit avant que la COVID-19 ne vienne perturber le calendrier de nos séances, mais surtout notre façon d'envisager la vie au quotidien ! J'en veux pour preuve, nos visages masqués ce soir. Malgré la situation sanitaire qui perdure, la Municipalité vous invite toutes et tous à l'issue de la séance, à partager un verre...ou deux ensemble.

Ressources humaines – situation du personnel

Les Ressources humaines, ainsi que la situation de notre personnel est une priorité, ma priorité, ainsi que celle de la Municipalité, puisque chacune et chacun de mes collègues a du personnel rattaché à ses dicastères. Lors des deux séances tenues en juillet et en août, l'une avec la CoGest et l'autre avec la CoFin sur la gestion et les comptes, j'ai informé les commissionnaires que la situation de certains services étaient vraiment à flux tendu, que nous avons eu bons nombres de cas maladies/épuisement et que pour certains de nos chefs de services, la situation quant à leur charge de travail et les heures supplémentaires qu'elle induit, était préoccupante.

Notre personnel est très engagé, trop souvent surchargé, c'est pourquoi, avec la Municipalité, j'ai entamé une large réflexion sur le fonctionnement et les besoins de nos différents services afin de renforcer ceux qui en ont besoin, ce qui permettra leur réorganisation rationnelle et réfléchie. Cela se fait bien évidemment avec les personnes concernées et toute l'attention de la Municipalité, plus particulièrement avec notre collègue en charge des finances.

Vous le savez, notre règlement du personnel date de 1993...27 ans ! une génération...que dire un gouffre...une ère...il y a urgence ! Non seulement ce règlement nous pénalise en qualité d'employeur par sa rigidité et son obsolescence, mais également n'est pas attractif ni dans l'air du temps pour attirer les talents dont nous aurons besoin lors des prochains départs à la retraite qui interviendront dans les 3 à 4 ans à venir ! Les temps changent... cadres et employés du secteur privé sont prêts à lâcher sur le salaire pour entrer dans le secteur public afin d'exercer une activité qui donne du sens à ce qu'ils font, avec de bonnes conditions de travail et des possibilités de formation.



Dès lors, et dans le cadre de la préparation du budget 2021, nos premières décisions concernent la réorganisation des ressources humaines et de la bourse communale. En effet, s'agissant des RH, les défis sont importants et requièrent un investissement conséquent pour mener à bien les projets d'envergure en attente depuis trop longtemps, tels que je viens de l'évoquer : la révision de notre règlement du personnel, la mise sur pied de processus RH et d'entretiens de collaboration notamment. **C'est pourquoi la Municipalité a décidé de mettre au concours un poste de « Chef-fe des Ressources humaines » à 60% (CDI).** S'agissant de Madame Valérie Guex, qui a mené de front depuis fin 2018 la gestion des RH couplée à sa fonction de boursière adjointe, elle a accepté d'être temporairement en charge de toute la partie administrative des RH à 100%, en appui du-de la futur-e Chef-fe RH, pour notamment assurer de manière sereine, le transfert des structures pré et parascolaires à la FEJ (Fondation Enfance de Pully).



Dans ce contexte, **un poste « d'Adjoint-e au Chef des finances à 100% »** sera mis au concours afin de combler la vacance momentanée laissée par Madame Guex. Cet engagement se fera sous forme d'un CDD d'une année qui sera reconduit au besoin. Cette réorganisation se fait de concert et en accord avec Madame Guex, Monsieur RoCHAT et la Municipalité.



La situation du Service du Greffe municipal comprenant le Secrétariat municipal et le Contrôle des habitants est, elle aussi, très préoccupante. Au 1^{er} avril 2020, comme annoncé par M. Muheim lors de ses communications du Conseil du mois de juin, a été engagée Mme Lucie Gamboni à 100% en qualité de Préposée au Contrôle des habitants à 50 % (pour pallier le départ à la retraite de Mme Dorthe) et de Secrétaire municipale adjointe étant donné que ce poste n'est plus assuré par la titulaire, accidentée, depuis septembre 2019.

Il s'avère que cette dernière est toujours en arrêt et qu'elle a fait valoir son droit à la retraite à la fin de ce mois. Dès lors, ce qui précède faire ressortir les éléments suivants :

- au 30 septembre 2020, l'effectif réel du service est de 3 personnes pour un pourcentage EPT de 270% ; des heures supplémentaires ont été, et reste pour l'instant, absolument nécessaires pour assurer les tâches courantes prioritaires et notre personnel s'épuise ;
- au vu de la charge de travail, des enjeux et éléments importants à mettre en place d'ici le début d'année 2021, le poste de secrétaire municipale adjointe à 80% doit absolument être assuré par Madame Gamboni, tel que l'occupait notre collaboratrice avant son accident. Le solde de 20% sera consacré à la supervision du Contrôle des habitants dont elle reste la "Préposée" ainsi qu'aux remplacements éventuels.

Dès lors, la Municipalité a décidé de mettre au concours un poste de **Collaborateur/trice au Contrôle des habitants à 70%** afin de rétablir la situation des EPT de base de 340%.



Vous dire encore que les Services extérieurs et le service de conciergerie sont également sous la loupe dans le cadre du budget 2021.



Service du feu – Caserne de Belmont

Bref historique : en 2014, les SDIS Paudèze (Pully et Belmont) et celui de Porte de Lavaux (Lutry et Paudex) ont fusionné pour devenir une entente intercommunale sous la dénomination du SDIS Ouest-Lavaux. 3 sites départs ont été maintenus, pour des raisons politiques évidentes : Pully, Lutry et Belmont. Paudex n'avait déjà plus de pompiers dans sa commune, ceux-ci étant intégrés au site de Lutry. Pour rappel, les bases légales sont les suivantes : Belmont est un site DPS (Départ 1er secours) de catégorie B, à savoir : effectif minimum requis : 20 personnes. Deux véhicules sont fournis par l'ECA - TP 1000 (tonne pompe) et un TPM (transport de personnes et de matériel) avec une cellule inondation et éclairage. A noter que pour sortir en intervention lors d'un incendie il faut : 1 chauffeur, un chef d'engin et 2 porteurs d'appareils respiratoires.

Lors de la fusion, en 2014, 43 sapeurs ont été incorporés au site de Belmont (208 membres du SDIS en tout, pour 153 seulement aujourd'hui). Comme attendu et comme cela est le cas dans toute la Suisse, les effectifs ont baissé au fur et à mesure des déménagements, des démissions pour maladie, et autres départs. En 2015, nous perdions la moitié de nos effectifs, passant à 23. Une première mesure est prise en augmentant le «territoire» du site de Belmont avec l'incorporation des pompiers résidants à la Croix-sur-Lutry. En 2018, un groupe « bouée » avec du personnel de Pully est constitué pour pallier les manques et absences de jour comme de nuit sur Belmont. Ces mesures fonctionnent, pour autant que nous puissions recruter la relève chaque année et qu'aucun autre départ n'intervienne dans l'intervalle.

A noter que l'appel aux volontaires est fait par le biais du recrutement annuel, en novembre, par l'envoi d'un courrier personnalisé aux 18-35 ans (hommes et femmes).

En 2018, ce sont 3 recrues que nous avons pu intégrer à notre site, mais il faut 3 ans de formation avant qu'elles soient opérationnelles. En 2019, 4 recrues mais ces dernières ne sont également pas encore opérationnelles et le COVID-19 n'a rien arrangé puisque tous les cours et formations ont été reportés! Si notre site pouvait encore compter sur 24 personnes l'année dernière, des départs pour maladie et déménagements ont fait chuter nos effectifs à 18 aujourd'hui, dont 11 seulement sont « alarmables », les 7 autres étant des recrues en formation ! A la fin de cette année, c'est encore 4 personnes qui vont déménager !

La maison brûle si vous me pardonnez l'expression et nous devons assumer les responsabilités qui s'imposent, en notre qualité d'autorités politiques ! Nous devons protéger nos pompiers volontaires et nos citoyens ! Les standards de sécurité ne sont plus remplis, et nous devrions en répondre devant l'ECA et le Conseil d'Etat si le moindre incident survenait. C'est pourquoi, nous devons très probablement nous résoudre, à fermer le site de Belmont. Ceci ne remet nullement en cause l'efficacité de notre SDIS, qui est l'un des plus dotés de la couronne lausannoise, ni par ailleurs la sécurité de nos concitoyens, les sites de Pully et Lutry couvrant notre territoire dans les délais réglementaires bien évidemment.

Mesdames et Messieurs, c'est un sujet très sensible, émotionnellement et politiquement (plus particulièrement pour les plus anciens d'entre nous), mais il est de notre devoir d'Autorité de respecter les bases légales et d'assurer la sécurité de la population et celle de nos pompiers. L'ECA est informée et suit de près la situation.

Toute l'équipe du site de Belmont a été informée vendredi par le Cdt Baehler et malgré la charge émotionnelle, il apparaît également pour eux que la fermeture du site est inéluctable, mais raisonnable aussi. En effet, notre petit groupe d'anciens tiennent le site à bout de bras depuis un certain temps et sont fatigués. Certains sont là depuis plus de 25 ans et souhaitaient arrêter depuis un bon moment, mais ne l'ont pas fait pour essayer de maintenir le site opérationnel le plus longtemps possible. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. Sans eux, nous aurions probablement dû nous poser la question il y a deux ans déjà !

Si le site doit fermer, hormis les sapeurs qui arrêteront (4 annoncés), 8 ont déjà annoncé qu'ils rejoindraient les sites de Pully et Lutry.

La commission consultative du feu et la Municipalité ont été informées par notre Cdt la semaine dernière de la situation du site de Belmont. Le fait que nous soyons une entente requière l'aval de toutes les municipalités et conseils communaux. Dès lors, un préavis devra être voté. Dans ce cas, le souhait de la Commission consultative du feu est de présenter un préavis unique devant les 4 commissions ad hoc en même temps. La décision sera prise demain en séance de Municipalité.

Par voie de préavis également, nous devons faire valider la révision de la loi cantonale, LSDIS datant du 2 mars 2010 concernant les principes de facturation pour les frais par alarme intempestive d'une détection automatique d'incendie. Actuellement facturée à un tarif progressif allant de CHF 400.- à CHF 1'200.-, le CE a décidé que dès lors, ces alarmes seront facturées CHF 1000.- car les coûts d'intervention ou de mise sur pied pour le SDIS sont les mêmes pour chacune des alarmes. Nos 4 Conseils devront donc entériner ces modifications. Je vous rappelle que le principe d'une entente requière l'unanimité, ce qui amène des procédures longues et lourdes également, puisque tout passe d'abord pour approbation dans nos 4 municipalités (20 personnes), puis de nos 4 Conseils (quelque 370 personnes). Je ne manquerai pas de vous tenir informés au fur et à mesure de l'avancée de la situation.



Reprise de l'office postal en partenariat par la Pharmacie de Belmont

Vous le savez, notre office de poste a officiellement fermé ses portes le 10 juillet dernier. Dès le 13 juillet, grâce à la propriétaire de la pharmacie de Belmont, Madame Ferreira, certains services ont pu être maintenus puisque elle a accepté de faire office de filiale en partenariat.

Les débuts n'ont pas été tout simples, loin s'en faut ! En effet, l'équipe de notre pharmacie a dû faire face à bon nombre de complications en raison d'un manque de support et d'organisation de la part des responsables du côté de La Poste. Madame Ferreira a accepté de déménager pour accueillir ce guichet postal, a dû également augmenter l'effectif de son équipe pour assurer les tournus. Après une formation de quelques heures seulement donnée par un technicien de la Poste, le guichet a été considérée comme opérationnel !

Au départ, les prévisions annoncées par La Poste étaient d'environ 45 clients par jour en moyenne. Certain jour, on est plutôt autour de 85, ce qui a nécessité des ajustements en matière de d'organisation. Il y aussi eu un certain nombre de râleurs, mécontents de devoir venir dans une pharmacie, Covid-19 oblige, critique des horaires, préférence de l'office dans l'administration...mais des râleurs, il y en aura toujours, et partout ! Le plus difficile actuellement, ce sont les nombreux paquets, bien souvent lourds et volumineux, déposés par les postiers le matin et à midi (il a fallu pour cela mettre sur pied une permanence avec l'équipe), dans le local prévu à cet effet et qui demandent beaucoup de manutention de la part de ces dames, afin de les transporter dans la pharmacie. Voilà en bref pour votre information. Il faut maintenant fonctionner sur la durée pour avoir d'ici une année un retour d'expérience complet.

Je remercie ici très chaleureusement Madame Ferreira et son équipe. Notre pharmacie est très engagée auprès de nos citoyens, plus particulièrement durant cette période compliquée que nous vivons. C'est également grâce au soutien de Madame Ferreira que nous avons pu obtenir des masques à un prix extrêmement raisonnable lors de la pénurie mondiale en mars-avril.

Notre pharmacienne a également répondu présente à notre demande, lorsque nous avons reçu les directives de la Direction générale de l'école obligatoire en juillet de fournir des masques (2 par jour) à tous les élèves domiciliés sur notre commune, de 12 ans et plus, qui prennent les transports publics pour se rendre à Pully. Là encore, les masques nous ont été facturés au prix coûtant, geste dont nous sommes extrêmement reconnaissants.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, syndique



Jean-Claude Favre

Finances – Informatique – Transports

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Accord sur la répartition de la facture sociale entre le canton et les communes

Les communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales, qui permettent de lutter contre les inégalités, de réduire la pauvreté et de prévenir l'exclusion.

Cette participation, qui s'appelait « facture sociale » va maintenant s'appeler « participation à la cohésion sociale » et sa répartition entre les communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur.

La loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la participation à la cohésion sociale

Ces dépenses représentent environ 1,8 milliard de francs chaque année et la part des communes à ces dépenses atteint actuellement 830 millions.

Après plus d'un an de négociation (début mai 2019), Le Conseil d'État et l'Union des communes vaudoises se sont accordés le 25 août dernier sur le fait qu'un rééquilibrage financier était nécessaire.

Un premier accord avait été passé en 2014, assurant, à partir de 2016, une répartition des augmentations futures de la facture à raison de 2/3 pour le canton et 1/3 pour les communes.

Début 2020, nous avons eu la reprise par le canton des frais de gestion de l'AVASAD contre une bascule d'impôt de 2,5 points des communes vers le canton.

Aujourd'hui, le Canton nous propose un rééquilibrage de 60 millions en 2022, puis 10 millions de plus par année jusqu'en 2026, ce qui donne 100 millions pour 2026, puis 125 pour 2027 et 150 pour 2028.

On pourrait même avoir ces 150 millions dès 2026 si les comptes du canton restent positifs jusque-là.

Ce montant de 150 millions, sur lequel les partenaires institutionnels se sont entendus, correspond selon le Canton aux besoins actuels en ressources financières des communes (estimés entre 110 et 140 millions par an dans le Rapport sur les finances communales 2018).

Ce rééquilibrage ramènera la participation des communes à la cohésion sociale à une proportion de 36,7%, soit une proportion très proche de celle initialement demandée par l'UCV (1/3 Communes, 2/3 Canton).

Mais cet accord laisse quelques points en suspens. C'est pourquoi l'ADCV recommande de rejeter cet accord et de soutenir l'initiative populaire lancée par deux députés au Grand Conseil, dont son ancienne présidente.

On ne sait pas encore exactement comment cette manne de 150 millions sera répartie entre les différentes communes.

Notre facture 2019 s'est élevée à 3,277 millions. Une simple règle de trois pourrait donc nous faire espérer une réduction de 237'000.- en 2022 et de presque 600'000.- lorsque le Canton aura pris en charge les 150 millions annoncés.

Autre point problématique majeur : les parties signataires s'engagent à ne pas revenir sur les éléments du présent protocole d'accord et l'UCV doit s'engager à ne pas soutenir d'interventions parlementaires en ce sens.

Or, nous nous trouvons dans un contexte où l'évolution future des charges sociales dans le Canton est incertaine. L'ampleur des retombées sociales, économiques et fiscales du COVID-19 ne peut être évaluée pour l'instant.

Est-il prudent de signer un accord qui nous lie jusqu'en 2028 et nous empêche de relancer un round de négociation face à un Canton qui se porte à ma connaissance toujours bien ?

Sur ces quinze dernières années le canton a enregistré plus de 2,5 milliards de bénéfices, a remboursé la quasi-totalité de ses dettes, a pu procéder à de nombreux amortissements extraordinaires et a confortablement augmenté ses comptes de réserves pour l'avenir.

Ne peut-il pas faire un effort supplémentaire envers les communes et cela de manière plus rapide ?

✂

Budget 2021

Alors que nos comptes 2019 n'ont pas encore été approuvés par le Conseil Communal, situation extraordinaire Covid-19 oblige, nous avons déjà attaqué les travaux sur le budget 2021.

Les bonnes nouvelles concernant la participation à la cohésion sociale n'étant pas pour tout de suite, nous allons nous assurer de construire ce budget en n'engageant que des dépenses absolument nécessaires pour la bonne gestion de notre commune.

Comme vous le savez, de nombreuses charges ne se trouvent pas dans le périmètre dont nous avons la pleine maîtrise, car elles sont induites par des accords cantonaux ou intercommunaux.

Parmi celles-ci, on nous annonce déjà une charge additionnelle importante pour la participation au déficit des TL, qui ont passablement souffert de la situation en ce début d'année 2020.

Il est probable que d'autres organisations cantonales ou intercommunales se trouvent dans une situation similaire.

En ce qui concerne les charges maîtrisables, une part importante de celles-ci sont en rapport avec les coûts du personnel.

Afin d'assurer un meilleur suivi de ces coûts, nous allons mettre en place un double budget pour 2021 :

Tout d'abord un budget en ETP (équivalents temps plein) correspondant à nos besoins précis en nombre de personnes au sein des différents services de l'administration communale, puis un budget en CHF correspondant à ces personnes.

Parmi les coûts RH, on peut déjà relever pour 2021, une augmentation importante attendue pour nos primes d'assurance sociale (LAA, LAAC et APG). Nos polices d'assurance arrivant à échéance fin 2020, de nouvelles offres ont été demandées, mais celles-ci tiennent compte d'une situation sanitaire très différente et de risques y relatifs beaucoup plus élevés.



Informatique

La loi exigeant un suivi précis des heures de travail de nos employés communaux, un système de saisie informatique des temps de travail est actuellement à l'essai auprès des employés du greffe et de la bourse. Il sera prochainement déployé auprès de l'ensemble du personnel communal.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, municipal



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenos, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quelques informations relatives à mes différents dicastères.

Ecole

La rentrée scolaire a eu lieu lundi 24 août pour quelques 320 enfants. La classe de 1-2 H fermée en 2018 est à nouveau utilisée.

Les directives sanitaires (décision No 170 du 26 mai) sont toujours en vigueur avec, en plus, le port obligatoire du masque pour tous les adultes circulant dans le bâtiment. Ces obligations sanitaires induisent une charge de travail supplémentaire pour notre personnel de conciergerie et nécessite l'appui ponctuelle d'une entreprise de nettoyage à raison de 35 heures par semaine.



Transports scolaires

Fin juillet, un courrier de la DGEO informait les communes dont les élèves, dès 12 ans, utilisent les transports publics, qu'ils devaient être munis de masques de protection. Nous avons par conséquent commandé 10'000 masques, par le biais de la pharmacie de Belmont, qui comme l'a relevé notre syndique, nous a facturé le prix d'achat, afin de remplir cette obligation. Les enfants de 9-10-11H se rendant à Pully ont reçu à ce jour 60 masques chacun.

Sachant que la protection du masque dure 4 heures, nous comptons sur la bonne utilisation de celui-ci pour atteindre fin novembre avec l'utilisation d'un masque par jour. Nous attendons aussi, mais sans trop d'espoir, que le canton prenne en charge cette dépense supplémentaire !!! Affaire à suivre.

D'autre part, reste à l'étude l'acquisition de masque en tissu répondant aux normes « Testex ». A ce jour, les différentes offres ne répondent pas à ces normes ou alors le coût reste très élevé.



UAPE- Réfectoire- Bibliothèque

L'accueil sur les trois sites de l'UAPE est toujours très demandé. 28 enfants inscrits en 1 H, 27 en 2 H et 73 de 3H à 6H. Quant au réfectoire, il accueille à midi 92 enfants avec repas et 14 qui viennent avec leur pique-nique.

Fermée depuis décembre 2019 la bibliothèque scolaire, qui offre entre 12h30 et 13h30 un lieu d'accueil pour les enfants du réfectoire, est à nouveau en fonction depuis le 24 août.



CVE Les Moussaillons

Vous l'avez sans doute lu dans la presse ou appris par un autre canal, j'ai dû procéder, mercredi 19 août, à la fermeture du CVE car une apprentie avait été détectée porteuse Covid-19. Le service du médecin cantonal ayant mis le personnel en contact avec cette collaboratrice en quarantaine. Tous les parents ont été informés de la mesure et la facturation sera revue en conséquence.



Club des Aînés Arc-en-ciel

Jeudi 27 août j'ai assisté aux premières retrouvailles de nos Aînés depuis mars dernier. Un repas a été organisé par le Comité, très professionnel, dans le jardin de la Présidente à la Coulette. Plus de 50 personnes se sont retrouvées avec un immense plaisir, bien que masquées, pour partager un succulent repas.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Pas de communications - absent



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Plan d'affectation communal (PAco) anciennement Plan général d'affectation (PGA)

Lors de la présentation du préavis sur le PGA le 14 novembre 2019 et suite à la discussion au sein de votre assemblée, la volonté du Conseil communal était d'adjoindre un groupe de suivi pour la suite des travaux sur ce plan général d'affectation et son règlement. Ce n'est qu'en juin 2020 que ce groupe a été constitué et que les réunions ont pu commencer. Autant vous dire que le rythme des rencontres a été soutenu.

A ce jour, les échanges ont permis de se mettre d'accord avec votre CCU et le groupe de suivi sur des modifications du règlement des constructions et celles-ci ont été envoyées à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) anciennement SDT (service du développement territorial) pour examen préalable complémentaire.

La Municipalité a décidé que ce dossier devait repasser devant le Conseil communal avant la fin de la législature pour essayer de mettre enfin un terme à ce long, très long, trop long serpent de mer de 17 ans, depuis le 1^{er} crédit alloué.

Selon la loi sur l'aménagement du territoire (LATC), la DGTL a trois mois pour rendre son rapport d'examen mais expérience faite, elle ne respecte jamais ce délai. C'est pourquoi, quel que soit l'avancement de cet examen dans leurs services, l'enquête publique complémentaire aura lieu de mi-novembre à mi-décembre afin que nous puissions présenter un nouveau préavis dans le 1^{er} trimestre 2021. Un courrier dans ce sens a été envoyé, lui demandant de bien vouloir tenir cet engagement légal.

Par ailleurs, au vu de la complexité pour la rédaction de ce préavis qui comprenait plusieurs volets pour 8 décisions distinctes, la Municipalité a décidé de présenter séparément ces objets, soit :

- plan d'affectation et règlement
- lisière forestière
- limite des constructions et divers transferts entre le DP et des parcelles privées.

Ce dernier volet pourra être présenté au Conseil communal à sa séance du 3 décembre 2020, et nous l'espérons, celui de la lisière forestière si toutes les conditions sont réunies.

Enfin, la Municipalité, accompagnée de son mandataire Urbaplan, vous convie jeudi 8 octobre à 20h15 à une séance pour vous présenter le Plan d'affectation communal et son règlement, avant l'enquête publique complémentaire.

Une invitation vous sera envoyée par mail pour ceux qui reçoivent les documents par voie électronique et par courrier pour les autres.



Plan d'affectation « En Arnier III »

Ce plan d'affectation a été suivi par votre CCU depuis ses débuts. Il a déjà passé par l'étape de l'examen préliminaire du Canton et est actuellement à l'examen préalable.

Ce plan d'affectation est prévu pour 6'450 m² de logements et 1'750 m² d'activités.

Les recherches des développeurs de ce projet pour trouver des entreprises intéressées à s'installer sur notre Commune ont démontré qu'il est très difficile d'en trouver car il y a pléthore de surfaces commerciales actuellement vides à Lausanne ou à proximité immédiate et beaucoup mieux connectées aux TP que notre commune.

D'autre part, le Covid a mis en évidence la possibilité du télétravail et il est fort probable que cette pratique va augmenter, d'où surfaces de bureaux remises sur le marché.

Le projet prévoyait 3 bâtiments dont 1 pour les activités et il paraît hasardeux de construire ce dernier s'il risque de rester vide et cela met en péril financier l'entier du projet.

Les projeteurs ont donc approché la Municipalité pour leur présenter un projet qui serait de dédier l'entier des surfaces, soit 8'200 m² à des logements protégés avec les services à la personne y relatives, tels que restaurant, gardiennage 24/24 et 7/7, ménage 2 x par semaine, etc. Ceci représenterait la partie activités du projet couplée à une éventuelle structure préscolaire pour la mixité intergénérationnelle et à d'éventuels cabinets (ergothérapie, physio, coiffeur, etc) ou autres activités tertiaires.

La Municipalité a accueilli très favorablement ce changement d'affectation car après avoir largement financé les structures pour les enfants (crèche, garderie, réfectoire et UAPE), il est temps de penser à nos aînés. En effet, notre règlement des constructions actuel ne permettant que des bâtiments à 3 logements, exceptés dans les plans d'affectation spéciaux, les jeunes gens qui souhaitent prendre leur envol ou les aînés qui ne peuvent plus s'occuper d'un grand appartement ou d'une maison sont obligés de quitter la commune. Ce projet de logements protégés pourrait résoudre le problème de cette frange de population et il est connu que de telles structures sont en nombre insuffisant. Cerise sur le gâteau, ce projet serait entièrement privé sauf éventuellement la structure préscolaire qui pourrait être intéressante pour la commune à moyen terme (4-5 ans).

La Municipalité a donc décidé de soutenir ce nouveau projet et en a informé la DGTL. Elle lui a également demandé de suspendre l'examen préalable de ce plan d'affectation jusqu'à nouvel avis et lui fait part de son désir de la rencontrer afin de le lui présenter plus en détail.



SDEL (schéma directeur de l'Est lausannois)

L'étude demandée par le Canton sur le paysage a débouché sur la création de 9 balades balisées sur les communes du SDEL, Belmont, Lutry, Paudex et Pully. Un guide a été édité qui est à disposition au Centre communal.

L'inauguration de ces balades aura lieu samedi 3 octobre à 10h00 et vous recevrez une invitation par courriel demain avec un lien pour vous y inscrire.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale